

## **Avis du groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire sur le PADD**

### **Conseil municipal du 18 avril 2012**

Les élus du groupe SDS sont favorables aux les orientations définies dans le PADD exposé ce jour au conseil municipal et notamment :

- Le renforcement du développement urbains dans le centre – renforcement des centralités
- L'accueil de nouveaux habitants en assurant la mixité sociale
- L'amélioration des conditions de déplacement en transport en commun ou le développement des pistes cyclables et liaisons douces : chemins piétonniers inter quartiers, chemins forestiers
- D'assurer un équilibre environnemental et paysager en conservant les espaces naturels et agricoles et en valorisant les paysages urbains

Quelques remarques cependant que nous aimerions mettre aux débats :

- Sur la volonté de production de logements neufs nous souhaitons que sur la base des 560 logements à construire d'ici 2025, ce soit plutôt 35 % de logements locatifs publics et 25 % de locatifs privés et non l'inverse.
- Sur l'extension urbaine nous pensons, et le PADD le précise bien, qu'il ne faut pas étendre l'urbanisation. C'est pourquoi nous ne comprenons pas l'ajout de la zone Bas de Charmois. En contradiction avec de nombreux articles du PADD : zones extérieures non constructibles, sur les coteaux, problème d'accès
- Dans le paragraphe 3.2.2 plutôt que de limiter le mitage et l'extension urbaine sur le plateau de Vandoncourt pourquoi ne pas l'interdire comme c'était écrit dans une des premières moutures du PADD
- Pour favoriser la production d'énergies renouvelables locales. Rien sur Seloncourt ! Pourtant nous avons de grands bâtiments communaux qui pourraient recevoir des panneaux photovoltaïques, voir des coteaux bien exposés, plein sud, qui pourraient également en être dotés

Voilà à notre avis quelques pistes d'améliorations.

D'autre part ce document ne doit pas être un document de plus mais une référence quant au devenir de Seloncourt. Nous regrettons qu'un certain nombre de mesures préconisées soient déjà transgressées :

- Maintien des plantations d'arbres d'alignement jusqu'au centre ville (§ 2.1.4) on vient de couper une dizaine d'arbres au centre ville
- La création de cheminement spacieux : la passerelle prévue rue des Noyers à 1 m. de large ne sera pas du genre spacieuse et ne permettra pas un croisement d'un cycliste et d'un piéton
- Mettre en scène la rivière (§ 2.2.2) vous prévoyez d'en couvrir une partie
- Préserver les éléments identitaires visibles depuis le CD 34 (§ 3.3.2) vous venez de détruire 2 bâtiments au centre dont un très ancien
- Limiter l'imperméabilisation des sols (§ 3.1.3) vous allez créer une esplanade devant la mairie et un centre ville entièrement bétonné
- Optimiser le système d'assainissement : depuis des années nous réclamons l'arrêt des rejets intempestifs dans la rivière et rien ne change

Voilà quelques exemples qui nous incitent à la prudence quant au respect de ce projet. Nous souhaitons que celui-ci une fois amendé par les habitants de Seloncourt et d'Hérimoncourt soit réellement la ligne directrice des actions municipales. En tout état de cause nous y veillerons.